

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Association des Personnels du Conseil Général des Bouches du Rhône
(Escapade), subvention annuelle de fonctionnement 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association Escapade 13, au titre de l'exercice 2016, une participation en fonctionnement d'un montant total de 2 039 709 €, aux fins de lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement et ses projets, répartie comme suit :
 - 1 522 680 € : subvention annuelle de fonctionnement,
 - 517 029 € : subvention affectée aux frais de personnel mis à disposition.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette dépense, soit 2 039 709 €, sera financée sur le chapitre 65 des crédits de paiement mis à disposition au titre du budget départemental 2016.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée